

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et la Ministre de l'Intérieur ont approuvé respectivement le 25 août 2022 et le 30 août 2022 la délibération du conseil communal du 14 juillet 2022 (point 9e de l'ordre du jour) portant modification du chapitre 2 du règlement communal en matière de circulation comme suit :

Route de Luxembourg

à ajouter :

4/3 Arrêt et stationnement interdits

⇒ devant les immeubles numéros 37 et 39, sur une distance de 10 mètres, du côté impair (accès pompiers)

Walferdange, le 5 septembre 2022.

Pour le secrétaire empêché,
La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber